



# **CORPORATION ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **États financiers consolidés intérimaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

## **AVIS AU LECTEUR**

Selon le règlement 51-102, partie 4, paragraphe 4.3(3)(a), si un auditeur n'a pas effectué un examen des états financiers intérimaires, ceux-ci doivent être accompagnés d'un avis indiquant que les états financiers n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part d'un auditeur.

Les états financiers intérimaires, consolidés et condensés (non audités) ci-joints ont été préparés par la direction et relèvent de sa responsabilité.

L'auditeur indépendant de la Corporation n'a pas procédé à un examen de ces états financiers conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour l'examen des états financiers intérimaires par l'auditeur d'une entité.

MONTRÉAL, QUÉBEC

**29 août 2025**

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## États consolidés intermédiaires de la situation financière- non-audités (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                              | Note   | 30 juin 2025      | 31 mars 2025      |
|----------------------------------------------|--------|-------------------|-------------------|
| <b>Actifs</b>                                |        |                   | \$                |
| <b>Actifs courants</b>                       |        |                   |                   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie      |        | 356 283           | 899 552           |
| Fonds en fiducie                             |        | 92 479            | 57 229            |
| Comptes recevables                           |        | 166 986           | 167 530           |
| Frais payés d'avance                         |        | 2336 488          | 259 500           |
| Titres négociables                           | 11     | 1 595 303         | 411 199           |
| <b>Total actifs courants</b>                 |        | <b>2 447 539</b>  | <b>1 795 010</b>  |
| <b>Actifs non courants</b>                   |        |                   |                   |
| Immobilisations incorporelles                | 5      | 990               | 990               |
| Actifs au titre de droits d'utilisation      | 21     | 1 237 288         | 1 346 461         |
| Bâtiment et terrain                          | 8      | 235 037           | 237 001           |
| Circuits de traitement de batteries          | 8      | 852 191           | 786 170           |
| Équipement                                   | 8      | 1 578 457         | 1 580 834         |
| Actifs de prospection et d'évaluation        | 8      | 23 361 766        | 23 341 553        |
| Autres Actifs                                | 8      | 415 765           | 415 765           |
| <b>Total des actifs</b>                      |        | <b>30 129 033</b> | <b>29 503 784</b> |
| <b>Passifs et capitaux propres</b>           |        |                   |                   |
| <b>Passifs courants</b>                      |        |                   |                   |
| Comptes créditeurs et charges à payer        | 12, 13 | 4 649 896         | 4 626 738         |
| Passif accru                                 | 15     | 43 000            | 43 000            |
| Obligations locatives                        | 21     | 424 473           | 416 040           |
| Débiteure convertible                        | 14     | 564 465           | 685 802           |
| <b>Total passifs courants</b>                |        | <b>5 681 834</b>  | <b>5 771 580</b>  |
| <b>Passifs non-courants</b>                  |        |                   |                   |
| Prêts des parties apparentées                | 19     | 90 468            | 94 654            |
| Obligations locatives                        | 21     | 868 745           | 978 594           |
| <b>Total passifs</b>                         |        | <b>6 641 047</b>  | <b>6 844 828</b>  |
| <b>Capitaux propres</b>                      |        |                   |                   |
| Actions ordinaires                           | 15     | 53 448 330        | 53 303 993        |
| Souscription recevable                       | 15     | (11 000)          | -                 |
| Réserves                                     | 15, 19 | 11 806 859        | 11 806 859        |
| Déficit accumulé                             |        | (41 096 768)      | (41 967 121)      |
| Cumul des autres éléments du résultat global |        | (659 435)         | (484 775)         |
| <b>Total capitaux propres</b>                |        | <b>23 487 986</b> | <b>24 658 956</b> |
| <b>Total passifs et capitaux propres</b>     |        | <b>30 129 033</b> | <b>29 503 784</b> |

### Événements ultérieurs (Note 22)

*signé "Mark Billings"*

Mark Billings

Président du comité d'audit, Administrateur

*signé "Richard Barnett"*

Richard Barnett

Chef de la direction financière

**CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES****États consolidés intermédiaires du résultat (perte) et du résultat global (perte)****Trois mois clos le 30 juin 2025 et 2024****(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)**

|                                                                                      | Note  | 2025<br>\$       | 2024<br>\$       |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|------------------|
| <b>Frais d'exploitation</b>                                                          |       |                  |                  |
| Frais de désactualisation et intérêts                                                |       | 13 405           | -                |
| Frais de consultation                                                                | 19    | 82 100           | 53 163           |
| Frais de gestion                                                                     | 19    | 93 417           | 165 160          |
| Frais de bureaux                                                                     |       | 165 864          | 220 524          |
| Honoraires professionnels                                                            |       | 31 960           | 43 557           |
| Impôts fonciers                                                                      | 8     | 2 957            | 4 200            |
| Communication                                                                        |       | 5 475            | 25 619           |
| Frais de recherche et développement                                                  | 10,19 | 14 062           | 31 717           |
| Salaires                                                                             | 8     | 14 900           | -                |
| Frais d'agent de transfert et bourse                                                 |       | 12 550           | 6 772            |
| Frais de déplacements                                                                |       | 6 247            | 11 706           |
| <b>Perte d'exploitations</b>                                                         |       | <b>(442 937)</b> | <b>(562 418)</b> |
| <b>Autres</b>                                                                        |       |                  |                  |
| Gain (perte) non-réalisé sur les titres négociables                                  | 11    | 1 184 104        | (157 016)        |
| Perte sur vente de titres négociables                                                | 11    | -                | (20 452)         |
| Gain (perte) sur taux de change                                                      |       | 17 540           | (58 859)         |
| Gain sur radiation des comptes créditeurs                                            | 13    | 111 646          | -                |
| Gain (perte) sur modification de bail                                                | 21    | -                | 100 392          |
| Revenu locatif                                                                       | 8     | -                | 12 004           |
| <b>Résultat (perte) net</b>                                                          |       | <b>870 353</b>   | <b>(686 349)</b> |
| <b>Autre perte globale</b>                                                           |       |                  |                  |
| Ajustement de taux change                                                            |       | (174 660)        | -                |
| <b>Résultat (perte) net et résultat (perte) global</b>                               |       | <b>695 693</b>   | <b>(686 349)</b> |
| <b>Résultat (perte) net et résultat (perte) global par action- de base et diluée</b> |       | <b>\$ (0,00)</b> | <b>\$ (0,00)</b> |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base et dilué            |       | 311 537 890      | 278 738 888      |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés intérimaires des variations en capitaux propres

Trois-mois clos le 30 juin 2025 et 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

|                                                                 | Nombre d'actions ordinaires | Actions ordinaires | Souscription recevable | Reserve    | Déficit accumulé | Autres Déficit cumulé | Total des Capitaux propres |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------|------------------------|------------|------------------|-----------------------|----------------------------|
|                                                                 |                             | \$                 | \$                     | \$         | \$               | \$                    | \$                         |
| Solde le 31 mars 2024                                           | 278 738 888                 | 50 960 050         | -                      | 11 610 586 | (38 123 838)     | -                     | 24 446 798                 |
| Perte nette et perte globale pendant l'exercice                 | -                           | -                  | -                      | -          | (686 349)        | -                     | (686 349)                  |
| Solde le 30 juin 2024                                           | 278 738 888                 | 50 960 050         | -                      | 11 610 586 | (38 810 187)     | -                     | 23 760 449                 |
| Solde le 31 mars 2025                                           | 310 115 993                 | 53 303 993         | -                      | 11 806 859 | (41 967 121)     | (484 775)             | 22 658 956                 |
| Actions émises contre exercices d'options                       | 200 000                     | 15 000             | (11 000)               | -          | -                | -                     | 4000                       |
| Actions émises contre exercices de bons de souscriptions        | 100 000                     | 8 000              | -                      | -          | -                | -                     | 8000                       |
| Actions émises contre conversion de débentures                  | 1 735 312                   | 121 337            | -                      | -          | -                | -                     | 121 337                    |
| Résultat (perte) net et résultat (perte) global pour l'exercice | -                           | -                  | -                      | -          | 870 353          | (174 660)             | 695 693                    |
| Solde le 30 juin 2025                                           | 312 151 305                 | 53 448 330         | (11 000)               | 11 806 859 | (41 096 768)     | (659 435)             | 23 487 986                 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## États consolidés intérimaires des flux de trésorerie

Trois-mois clos le 30 juin 2025 et 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

|                                                                 | 2025             | 2024               |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| Pour les trois-mois clos le 30 juin,                            |                  |                    |
|                                                                 | \$               | \$                 |
| <b>Activités opérationnelles</b>                                |                  |                    |
| Résultat (perte) net et résultat (perte) global pour l'exercice | 695 693          | (686 349)          |
| Éléments hors trésorerie                                        |                  |                    |
| Perte (Gain) sur le taux de change                              | (17 540)         | 58 859             |
| Perte (Gain) non réalisé sur la vente de titres négociables     | (1 184 104)      | 157 016            |
| Perte sur la vente de titres négociables                        | -                | 20 452             |
| Amortissement des droits d'utilisation                          | 109 173          | -                  |
| Intérêts sur les obligations locatives                          | 13 405           | -                  |
| Frais de dépréciation                                           | 4 392            | 2 515              |
| Gain sur radiation de comptes créditeurs                        | (111 646)        | -                  |
| Gain sur modification de bail                                   | -                | (100 392)          |
|                                                                 | (490 627)        | (547 899)          |
| Variation nette du fonds de roulement                           |                  |                    |
| Frais payés d'avance                                            | 23 012           | (46 035)           |
| Comptes recevables                                              | 544              | 163 175            |
| Créditeurs et charges à payer                                   | 148 107          | 200 354            |
|                                                                 | 171 663          | 409 464            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>    | <b>(318 964)</b> | <b>(138 335)</b>   |
| <b>Activités d'investissement</b>                               |                  |                    |
| Prospection et évaluation                                       | (20 213)         | (2 070 457)        |
| Acquisition d'équipement                                        | -                | (1 423 590)        |
| Autres actifs et usines                                         | (66 021)         | 907 929            |
| Produit net des ventes de titres négociables                    | -                | 238 307            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités investissement</b>     | <b>(86 234)</b>  | <b>(2 347 811)</b> |
| <b>Activités de financement</b>                                 |                  |                    |
| Actions émises contre exercices d'options                       | 4 000            | -                  |
| Actions émises contre exercices de bons de souscriptions        | 8 000            | -                  |
| Paielements des dettes locatives                                | (101 416)        | -                  |
| Paielements pour la partie intérêts des obligations locatives   | (13 405)         | -                  |
| <b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>  | <b>(102 821)</b> | <b>-</b>           |
| <b>Variation de trésorerie et des fonds détenus en fiducie</b>  | <b>(508 019)</b> | <b>(176 838)</b>   |
| Trésorerie et fonds détenus en fiducie début de l'exercice      | 956 781          | 279 941            |
| Trésorerie et fonds détenus en fiducie fin de l'exercice        | 448 762          | 103 103            |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

### **1. Information sur la Corporation et continuité d'exploitation**

La Corporation Éco-Minière St-Georges a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 21 juin 2002. Les actions sont cotées en bourse sur le CSE (Bourse des Valeurs Canadiennes) sous le symbole SX, sur l'OTC aux États-Unis sous le symbole SXOOF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole 85G1. L'adresse du siège social de la Corporation est le 2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC H3A 3G4, Canada. La Corporation maintient un portefeuille diversifié de filiales complémentaires axées sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) et couvrant des activités clés allant de l'exploration minière à la récupération et à la valorisation des minéraux.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui prévoit la poursuite des activités normales et la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des affaires. Au 30 juin 2025, la Corporation n'avait pas encore atteint la rentabilité, avait un déficit accumulé de 41 096 768 \$ (31 mars 2025- 41 967 121 \$), et accumulé des pertes globales de 659 435 \$ (31 mars 2025 – 484 775 \$), aucun résultat d'exploitation et un déficit de fonds de roulement de 3 234 295 \$ (31 mars 2025 – 31 976 570 \$), des pertes récurrentes et aucun revenu d'exploitation. La capacité de la Corporation à poursuivre ses activités dépend donc de sa capacité à obtenir un financement. Si des capitaux supplémentaires ne sont pas levés, le principe de continuité d'exploitation pourrait ne pas être approprié, avec pour conséquence que la Corporation pourrait avoir à réaliser ses actifs et à éteindre ses passifs autrement que dans le cours normal de ses activités et à des montants différents de ceux indiqués dans les états financiers. Aucun ajustement n'a été effectué dans les états financiers consolidés pour tenir compte de ces circonstances.

Le recouvrement des montants indiqués pour les actifs de prospection et d'évaluation dépend de la découverte de réserves économiquement exploitables, du maintien de la participation de la Corporation dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la Corporation à obtenir le financement nécessaire pour achever leur développement et d'une production rentable future ou du produit de la cession de ces actifs. Bien que la Corporation ait réussi dans le passé à obtenir des financements, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir des financements adéquats à l'avenir ou que ces financements seront disponibles à des conditions acceptables. Ces facteurs indiquent l'existence d'une incertitude significative qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son activité.

### **2. Mode de présentation**

#### **a) Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Corporation pour l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été préparés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB et les interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (« IFRIC »).

Ces états financiers suivent les mêmes principes comptables et méthodes d'application que nos derniers états financiers annuels. Par conséquent, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2025, préparés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

La publication des états financiers consolidés de la Corporation a été autorisée par le conseil d'administration le 29 août 2025.

#### **b) Base d'évaluation**

Les états financiers ont été préparés au coût historique à l'exception de certains actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur comme l'exigent certaines normes IFRS.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction procède à certaines estimations comptables critiques. Elle doit également faire preuve de discernement dans l'application des méthodes comptables de la Corporation.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. Mode de présentation (Suite)

Les domaines demandant un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou ceux dont les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont présentés dans la note 4.

#### c) Base de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Corporation et des filiales contrôlées suivantes :

| Name                                                | Pays<br>d'incorporation | Pourcentage<br>détenu |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Iceland Resources EHF (« Iceland Resources »)       | Islande                 | 100%                  |
| Melmi ehf Iceland (« Melmi »)                       | Islande                 | 100%                  |
| Borealis Commodities Exchange ehf (« Borealis »)    | Islande                 | 100%                  |
| Métallurgie St-Georges (« Métallurgie St-Georges ») | Canada                  | 100%                  |
| Corporation EVSX (« EVSX »)                         | Canada                  | 100%                  |
| Corporation H2SX (« H2SX »)                         | Canada                  | 90.10%                |

Le 31 décembre 2024, la Corporation a cessé ses activités dans Borealis Commodities Exchange ehf (Note 9).

Toutes les transactions et tous les soldes entre sociétés, ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions entre sociétés, sont éliminés lors de la consolidation.

#### d) Devise fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle de la Corporation mère est le dollar canadien, qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés. La devise fonctionnelle de la Corporation et de ses filiales est le dollar canadien, et la devise fonctionnelle de ses filiales, Iceland Resources EHF, Melmi ehf et Borealis Commodities Exchange ehf, est la couronne islandaise.

### 3. Principales méthodes comptables

#### Méthodes comptables nouvellement adoptés

En vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2024 ou après.

IAS 1, Présentation des états financiers énonce les dispositions générales relatives aux états financiers, y compris des lignes directrices concernant leur structure et les dispositions minimales en matière de contenu, et présente les concepts généraux comme la continuité de l'exploitation, la comptabilité d'exercice et la différence entre courant et non courant.

La Corporation a adopté ces amendements et ils n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

#### Normes, amendements et interprétations publiés mais non adoptés

Les normes comptables futures suivantes pourraient inclure ce qui suit, et nous estimons qu'il est peu probable qu'elles aient un impact significatif sur les états financiers futurs.

IFRS 10, États financiers consolidés, renferme les exigences sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés et exige qu'une entité consolide les entités qu'elle contrôle. La modification entre en vigueur à compter des périodes de déclaration annuelles commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date.

La norme IFRS 18, « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », a été publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 9 avril 2024. L'IASB entreprendra des activités pour soutenir la mise en œuvre



---

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

et l'application cohérente de la norme. IFRS 18 a été publiée en avril 2024 et s'applique à une période de rapport annuel commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2027 ou après.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

Amendements à l'IAS 21; en août 2023, l'IASB a publié « Absence d'échangeabilité », qui a modifié l'IAS 21 pour ajouter des exigences pour aider les entités à déterminer si une monnaie est échangeable dans une autre monnaie, et le taux de change au comptant à utiliser si ce n'est pas le cas. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir de 2025, une application anticipée étant autorisée.

Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié :

- IFRS S1 : Exigences générales pour la publication d'informations financières relatives au développement durable
- IFRS S2 : Informations à fournir sur le climat.

Le Conseil canadien des normes de développement durable a utilisé ces normes comme base de référence pour élaborer :

- l'exposé-sondage « NCDD1, Exigences générales relatives à la divulgation d'informations financières liées au développement durable »
- l'exposé-sondage « NCDD2, Informations relatives au climat ».

Les normes NCDD1 et NCDD2 sont basées respectivement sur les normes IFRS S1 et IFRS S2.

La norme NCDD1 propose d'adopter l'IFRS S1 sans aucune modification, à l'exception de la date d'entrée en vigueur et de l'allègement transitoire. Son objectif principal est d'exiger d'une entité qu'elle fournisse des informations sur ses risques et opportunités liés au développement durable. La proposition de NCDD1 comprend des définitions et des informations nécessaires à la préparation d'un ensemble complet d'informations sur le développement durable et une norme pour les informations relatives au développement durable.

En conséquence, le ISSB propose que les NCDD 1 et 2, une fois finalisées, entrent en vigueur à la même date. Cependant, il propose d'étendre à deux ans l'allègement transitoire d'un an prévu par la norme IFRS S1 pour les informations à fournir au-delà des risques et opportunités liés au climat.

L'objectif du ISSB est de trouver un équilibre entre ces préoccupations et le besoin urgent de traiter les risques liés au climat. La proposition de NCDD2 fournit une aide transitoire supplémentaire en proposant que l'entité ne soit pas tenue de fournir ses émissions de GES au cours des deux premières périodes de rapport annuel pendant lesquelles l'entité applique la norme.

Les normes proposées entreraient volontairement en vigueur pour les périodes de rapport annuel commençant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'allègement transitoire proposé pour les informations à fournir au-delà des risques et opportunités liés au climat accordé par l'ISSB a été prolongé de deux ans.

Les normes comptables ci-dessous ont été appliqués de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

#### a) Projets miniers et dépenses de prospection et d'évaluation reportées

##### *Coûts de pré-exploration*

Les frais de pré-exploration sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

---

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Dépenses de prospection et d'évaluation*

Une fois que le droit légal d'explorer un projet a été acquis, les coûts directement liés aux dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisés et capitalisés, en plus des coûts d'acquisition. Ces dépenses directes comprennent des coûts tels que les matériaux utilisés, les travaux de reconnaissance, les frais de forage, les paiements effectués aux entrepreneurs et la dépréciation des installations et équipements au cours de la phase de prospection. Les coûts qui ne sont pas directement attribuables aux activités de prospection et d'évaluation, y compris les frais généraux d'administration, sont passés en charges dans l'année au cours de laquelle ils surviennent. Les crédits d'impôt et les droits miniers sont appliqués pour réduire les dépenses de prospection et d'évaluation au cours de l'exercice où ils sont constatés.

La Corporation peut occasionnellement conclure des accords d'option en vertu desquels la Corporation transfère une partie d'un projet minier, en contrepartie d'un engagement du bénéficiaire du transfert à prendre en charge certaines dépenses de prospection et d'évaluation qui auraient autrement été engagées par la Corporation. La Corporation ne comptabilise pas les dépenses effectuées par le partenaire en son nom. Tout montant en espèces reçu dans le cadre de l'accord est porté au crédit des coûts précédemment capitalisés pour le projet minier cédé par la Corporation, l'excédent étant comptabilisé comme une plus-value de cession.

Lorsqu'un projet est considéré comme n'ayant plus de perspectives commercialement viables pour la Corporation, les dépenses de prospection et d'évaluation relatives à ce projet sont considérées comme dépréciées. En conséquence, ces dépenses, qui dépassent les recouvrements estimés, sont passées par pertes et profits dans les bilans consolidés des pertes nettes et des pertes globales.

La Corporation évalue la dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de vente et la valeur d'usage.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales ont été déterminées, le projet est considéré comme une mine en cours de développement et est classée dans les "mines en construction". Les actifs de prospection et d'évaluation sont également soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les projets en développement. Les dépenses de prospection et d'évaluation minières sont classées en tant qu'immobilisations incorporelles.

#### **b) Dépréciation d'actifs non financiers**

Les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie économique indéfinie sont effectués chaque année à la fin de l'exercice financier. Les autres actifs non financiers, y compris les actifs de prospection et d'évaluation, sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif, celle-ci est déprécié en conséquence.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est effectué sur l'unité génératrice de trésorerie de l'actif, qui est le groupe d'actifs le plus bas auquel l'actif appartient et pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément et largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs. Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle annule des gains précédemment comptabilisés dans le cumul des autres éléments du bilan global.

---

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Instruments financiers

##### *Classification*

La Corporation classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La Corporation détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La classification des instruments de dette est déterminée par le modèle économique de la Corporation pour la gestion des actifs financiers et par les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les autres instruments de capitaux propres, la Corporation peut, le jour de l'acquisition, faire le choix irrévocable (à l'égard d'un instrument à la fois) de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou si l'entreprise a choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La trésorerie, les billet recevables, les titres négociables, les prêts des parties apparentées, les débentures convertibles d'investissement, certaines débentures convertibles, les dettes due sur demande et les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les comptes débiteurs et les comptes créditeurs sont classés au coût amorti.

##### *Évaluation*

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus ou moins les coûts de transaction, respectivement, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti moins toute dépréciation.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement enregistrés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans les bilans consolidés des pertes globales. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global au cours de la période où ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, tout changement associé au risque de crédit propre à la Corporation sera comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de taux de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat net. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat net.

Investissement en capitaux-propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat net, sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat net.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **c) Instruments financiers (suite)**

La norme IFRS 9 exige l'utilisation d'un modèle de pertes de crédit attendues pour les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti afin de comptabiliser les pertes de crédit attendues à chaque date de clôture pour refléter les changements du risque de crédit.

À chaque date de clôture, la corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur douze mois. La Corporation doit comptabiliser dans le bilan des pertes et du résultat global, en tant que gain ou perte de valeur, le montant des pertes de crédit attendues (ou de la reprise) qui est nécessaire pour ajuster la provision pour pertes à la date de clôture au montant qui doit être comptabilisé.

##### *Décomptabilisation*

###### *Actifs financiers*

La Corporation décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers expirent ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété à une autre entité. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global.

###### *Passifs financiers*

La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. La Corporation décomptabilise également un passif financier lorsque les conditions du passif sont modifiées de telle sorte que les conditions et/ou les flux de trésorerie de l'instrument modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans le bilan consolidé des pertes et des profits.

###### *Autres passifs financiers*

Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers, en fonction de l'objectif pour lequel le passif a été contracté, et comprennent les dettes commerciales et les charges à payer, les dettes payable-sur-demande et certaines débentures convertibles. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode garantit que toute charge d'intérêt sur la période de remboursement est à un taux constant sur le solde du passif comptabilisé dans l'état de la situation financière. Dans ce contexte, les charges d'intérêt comprennent les coûts de transaction initiaux et les primes payables lors du remboursement, ainsi que tout intérêt ou coupon payable pendant que le passif est en cours. Cette catégorie comprend les comptes créditeurs et les charges à payer, certaines obligations convertibles et les dettes payable-sur-demande.

#### **d) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent également les demandes de brevets/brevets en cours de Wintech Energy Co. Ltd et ZeeOne Corporation Inc. Il s'agit d'actifs indéfinis sans date d'expiration qui sont soumis à un test annuel de dépréciation, toute dépréciation étant comptabilisée comme une perte.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **e) Recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants ont été démontrés:

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour être utilisée ou vendue ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne est la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées dans les pertes de l'exercice au cours de laquelle elles ont été encourues.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, de la même manière que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Aux 30 juin 2025 et au 31 mars 2025, la Corporation n'avait pas comptabilisé d'immobilisations incorporelles générées en interne et avait enregistré tous les montants encourus en tant que frais de recherche.

#### **f) Débentures convertibles**

Les débentures convertibles émises en échange d'espèces sont comptabilisées au coût amorti et comptabilisées comme un instrument financier hybride avec des composantes distinctes de dette et de passif dérivé. Le passif dérivé est comptabilisé à sa juste valeur et déduit de la valeur nominale de la dette pour obtenir la composante passif, qui sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de l'obligation. Le passif dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque exercice postérieure à la comptabilisation initiale. Les obligations convertibles émises en contrepartie de biens et de services sont comptabilisées comme des paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2. Lors de la création, la juste valeur de la composante dette est estimée et comptabilisée en tant que passif, et la juste valeur de l'option de conversion est déterminée et comptabilisée soit en tant que passif, soit en tant que capitaux propres et affectée à l'excédent de capital.

La valeur comptable des débentures convertibles évaluées au coût amorti sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de la débenture. La valeur comptable des débentures convertibles évaluées à la juste valeur est déterminée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat net.

Toute partie des capitaux propres décomptabilisée lors du règlement sera transférée au surplus d'apport.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **g) Crédits d'impôt et droits miniers**

Le gouvernement du Québec offre un crédit remboursable non imposable de 16 % pour les pertes afin d'aider les exploitants à assumer les coûts de prospection, d'évaluation des gisements minéraux et de développement minier en remboursant une partie des dépenses admissibles engagées. Ce crédit est basé sur le moindre des deux montants suivants :

- le montant de la perte annuelle ; et
- 50 % des dépenses admissibles de prospection, d'évaluation de gisements minéraux et de développement minier, réduites des crédits d'impôt relatifs aux ressources.

Le gouvernement du Québec offre également aux entreprises qui ont des établissements et qui exercent des activités au Québec un crédit d'impôt remboursable de 28 % sur les dépenses de prospection admissibles. Les crédits d'impôt et les droits miniers, qui sont obtenus à la suite de dépenses de prospection minière admissibles, sont comptabilisés lorsque les dépenses de prospection sont engagées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont appliqués en réduction des dépenses de prospection minière connexes au cours de la période où ils sont enregistrés.

#### **h) Impôts sur le revenu**

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts sur le revenu courant sont comptabilisés pour estimer les impôts à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable de l'année en cours et pour tout ajustement des impôts sur le revenu à payer pour des années précédentes. Les impôts sur le revenu sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni la comptabilité ni le bénéfice ou la perte imposable.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles est limitée aux cas où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. À la fin de chaque exercice, la Corporation réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Elle comptabilise un actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

#### **i) Résultat global**

Les autres éléments du résultat global correspondent à la variation des capitaux propres résultant de transactions et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les actionnaires. Il s'agit d'éléments comptabilisés dans le résultat global mais exclus du résultat net calculé conformément aux IFRS.

#### **j) Provisions**

Des provisions sont comptabilisées si, à la suite d'un événement passé, l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt correspondant à la valeur temporelle de l'argent et aux risques spécifiques au passif.

---

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 4. Principales méthodes comptables (suite)

#### k) Capital social

Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui confèrent un intérêt résiduel dans l'actif net de l'entreprise. Les instruments financiers émis par la Corporation sont classés en tant que capitaux propres uniquement dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition d'un passif financier ou d'un actif financier. Les actions ordinaires, les actions privilégiées, les bons de souscription et les actions accréditatives sont classés comme instruments de capitaux propres.

Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôt, du produit de l'émission.

#### *Actions accréditatives*

La Corporation peut, de temps à autre, émettre des actions accréditatives pour financer une partie importante de son programme de prospection. Selon les termes des accords d'actions accréditatives, ces actions transfèrent la déductibilité fiscale des dépenses de ressources admissibles aux investisseurs. Lors de l'émission, la Corporation divise l'action accréditative en i) une prime d'action accréditative, égale à la prime estimée, s'il y a lieu, les investisseurs paient pour la caractéristique accréditative, qui est comptabilisée comme un passif, et ii) le capital social.

Lorsque les dépenses sont engagées, la corporation décomptabilise le passif et comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de la réduction d'impôt à laquelle elle a renoncé en faveur des actionnaires. La prime est comptabilisée en tant qu'autre revenu et l'impôt différé correspondant est comptabilisé en tant que provision fiscale.

Le produit de l'émission d'actions accréditatives ne peut être utilisé que pour des dépenses de prospection de projets miniers canadiens au cours d'une période de deux ans. La partie du produit reçue mais non encore dépensée à la fin de l'année de déclaration de la Corporation est présentée séparément en tant que produit de l'action accréditative.

La Corporation peut également être assujettie à l'impôt de la partie XII.6 sur le produit des actions accréditatives auquel elle a renoncé en vertu de la méthode rétrospective, conformément à la réglementation du gouvernement du Canada sur les actions accréditatives. Le cas échéant, cet impôt est comptabilisé comme une charge financière jusqu'à ce qu'il soit payé.

#### l) Paiements fondés sur des actions

Lorsque des options réglées en capitaux propres sont attribuées à des salariés, la juste valeur des options à la date d'attribution est imputée dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition des droits. Les conditions d'acquisition liées à la performance sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue à chaque date de clôture, de sorte qu'en fin de compte, le montant cumulé comptabilisé sur la période d'acquisition est basé sur le nombre d'options qui seront finalement acquises. Les conditions de non-acquisition des droits et les conditions d'acquisition des droits sur le marché sont prises en compte dans la juste valeur des options octroyées. Tant que toutes les autres conditions d'acquisition sont remplies, une charge est comptabilisée, que ces conditions d'acquisition soient remplies ou non. La charge cumulée n'est pas ajustée pour tenir compte de la non-réalisation d'une condition d'acquisition de marché ou lorsqu'une condition de non-acquisition n'est pas satisfaite.

Lorsque les conditions des options sont modifiées avant leur acquisition, l'augmentation de la juste valeur des options, mesurée immédiatement avant et après la modification, est également imputée à l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition restante.

Lorsque des instruments de capitaux propres sont attribués aux employés, ils sont comptabilisés à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué à la date d'attribution. La juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée dans le résultat global sur la période d'acquisition des droits, décrite comme la période au cours de laquelle toutes les

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

conditions d'acquisition des droits doivent être remplies.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

Lorsque des instruments de capitaux propres sont octroyés à des non-salariés, ils sont comptabilisés à la juste valeur des biens ou services reçus dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les options ou les bons de souscription accordés dans le cadre de l'émission d'actions sont comptabilisés en tant que réduction du capital social.

Lorsque la valeur des biens ou services reçus en échange du paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de manière fiable, la juste valeur est mesurée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Tous les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les réserves jusqu'à ce qu'ils soient exercés. Lors de l'exercice, les actions sont émises à partir du trésor et le montant reflété dans les réserves est crédité au capital social, ajusté pour toute considération payée.

Lorsqu'un octroi d'options est annulé ou réglé pendant la période d'acquisition, à l'exclusion des déchéances lorsque les conditions d'acquisition ne sont pas remplies, la Corporation comptabilise immédiatement l'annulation comme une accélération de l'acquisition et comptabilise le montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services reçus sur le reste de la période d'acquisition. Tout paiement effectué à l'employé lors de l'annulation est comptabilisé comme le rachat d'une participation, sauf dans la mesure où le paiement excède la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué, évaluée à la date de rachat. S'il y a un excédent, il est comptabilisé comme une charge.

#### **m) Bénéfice ou perte par action**

La perte de base par action est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires de la Corporation par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'année concernée.

La perte diluée par action ordinaire est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les instruments potentiellement dilutifs avaient été convertis. Les instruments anti-dilutifs sont ignorés.

#### **n) Disposition de réhabilitation**

La Corporation est assujettie à diverses lois et réglementations gouvernementales relatives aux perturbations environnementales causées par les activités de prospection et d'évaluation. La Corporation comptabilise la valeur actualisée des coûts estimés des obligations juridiques et implicites nécessaires pour restaurer les sites de prospection au cours de la période au cours de laquelle l'obligation est contractée. La nature des activités de réhabilitation comprend la restauration, la remise en état et la re-végétation des sites d'exploration touchés.

La provision pour réhabilitation survient généralement lorsque la perturbation de l'environnement est soumise aux lois et réglementations gouvernementales. Lorsque le passif est comptabilisé, la valeur actualisée des coûts estimés est capitalisée en augmentant la valeur comptable des actifs miniers connexes. Au fil du temps, le passif actualisé est augmenté des variations de la valeur actuelle en fonction des taux d'actualisation actuels du marché et des risques spécifiques au passif.

Les perturbations environnementales supplémentaires ou les modifications des coûts de réhabilitation seront comptabilisées comme des ajouts aux actifs et passifs de réhabilitation correspondants dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Au 30 juin 2025 et au 31 mars 2025, aucune provision pour réhabilitation n'a été comptabilisée.



---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **o) Les redevances de fonderie net (NSR)**

Les NSR ne doivent généralement pas être comptabilisées lors de l'acquisition du projet minier puisqu'elles sont considérées comme un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et peuvent être mesurées avec une fiabilité suffisante.

#### **p) Contrats de location**

Le 31 décembre 2022, la Corporation a conclu un contrat de location en Ontario (Canada) (note 21). L'actif lié au droit d'utilisation et les obligations locatives ont été présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Le 25 avril 2024, la Corporation a conclu un accord de modification de bail en Ontario (Canada). Le bail modificatif est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2024 pour un nouvel emplacement de 34 455 pieds carrés. La durée du bail modificatif a été prolongée de quatre mois pour une durée totale de cinq ans, quatre mois et dix-sept jours, jusqu'au 30 avril 2028 (Note 21). L'actif lié au droit d'utilisation et les obligations découlant du bail ont été présentés dans les états consolidés de la situation financière.

#### **q) Conversion des devises étrangères**

La monnaie de présentation de la Corporation et la monnaie fonctionnelle de toutes ses opérations est le dollar canadien, car il s'agit de la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel la Corporation exerce ses activités. La détermination de la monnaie fonctionnelle a été effectuée au moyen d'une analyse des facteurs de contrepartie identifiés dans la norme IAS 21, Effet des variations des taux de change.

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des devises sont comptabilisés en résultat.

#### **r) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis et sont présentés séparément dans l'état de la situation financière au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif non courant est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Pour que ce soit le cas, l'actif doit être disponible pour la vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Une activité abandonnée représente un secteur d'activité ou une zone géographique d'activité majeur(e) de la Corporation qui a été cédé(e) ou est classé(e) comme détenu(e) en vue de la vente. Les éléments de l'état de la situation financière relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques dans les états financiers consolidés annuels. Les éléments de résultat relatifs à ces activités abandonnées sont présentés séparément dans les états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées s'ils sont significatifs pour la Corporation.

#### **s) Événements postérieurs à la date de clôture**

Les événements ultérieurs à la date de clôture sont les événements, favorables et défavorables, qui surviennent entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers. Les deux types d'événements sont :

- ceux qui fournissent des preuves de conditions qui existaient à la date de clôture (événements donnant lieu à

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

ajustement) ; et

- ceux qui sont révélateurs de conditions survenues après la date de clôture (événements ne donnant pas lieu à ajustement).

Une entité ajuste les montants comptabilisés dans ses états financiers pour tenir compte des événements donnant lieu à ajustement, mais elle n'ajuste pas ces montants pour tenir compte des événements ne donnant pas lieu à ajustement. Si les événements ne donnant pas lieu à ajustement après la date de clôture sont significatifs, la norme IAS 10 prescrit des informations à fournir.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **t) Bénéfice (perte) par action**

Le bénéfice (perte) de base par action est calculé en divisant le bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Pour toutes les périodes présentées, la perte attribuable aux actionnaires ordinaires est égale à la perte déclarée attribuable aux actionnaires de la Corporation. La perte diluée par action est calculée selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du bénéfice (perte) dilué par action suppose que le produit de l'exercice des options d'achat d'actions et des bons de souscription d'actions dilutifs est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché au cours de l'exercice. Pour toutes les périodes présentées, la perte de base par action est égale à la perte diluée par action, car la Corporation a enregistré une perte ou que tous les instruments potentiellement dilutifs n'étaient pas dans le cours.

#### **u) Politique de comptabilisation des produits**

Les principes comptables généralement reconnus exigent que les produits soient comptabilisés selon le principe de comptabilisation des produits, caractéristique de la comptabilité d'exercice. Cela signifie que les produits sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice où ils sont réalisés et gagnés, et non nécessairement au moment de l'encaissement.

L'activité génératrice de produits doit être entièrement ou pratiquement achevée pour être comptabilisée dans les produits de la période comptable concernée. De plus, il doit exister un niveau raisonnable de certitude que le paiement des produits gagnés sera reçu. Enfin, conformément au principe de rapprochement, les produits et les coûts associés doivent être comptabilisés au cours du même exercice comptable.

Les cinq étapes nécessaires pour satisfaire au principe actualisé de comptabilisation des produits sont : (1) identifier le contrat avec le client ; (2) identifier les obligations contractuelles de performance ; (3) déterminer le montant de la contrepartie/du prix de la transaction ; (4) affecter le montant déterminé de la contrepartie/du prix aux obligations contractuelles ; et (5) comptabiliser les produits lorsque la partie exécutante remplit son obligation de performance.

### **4. Jugements et estimations comptables déterminants**

La Corporation fait des estimations et des hypothèses sur l'avenir qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle pourrait différer de ces estimations et hypothèses.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat global de l'année du changement, si le changement n'affecte que cette année-là, ou de l'année du changement et des années futures, si le changement affecte les deux.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

Les informations sur les jugements déterminants dans l'application des méthodes comptables qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice suivant sont présentées ci-dessous :

### **a) Jugements**

#### *i) Dépenses de prospection et d'évaluation*

L'application de la politique comptable de la Corporation pour les dépenses de prospection et d'évaluation nécessite du jugement pour déterminer s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Corporation, qui peuvent être basés sur des hypothèses concernant des événements ou circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses, des informations deviennent disponibles suggérant que le recouvrement des dépenses est peu probable, le montant capitalisé est annulé dans le résultat net de l'année où les nouvelles informations deviennent disponibles.

#### *ii) Continuité d'exploitation*

La direction a évalué la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités et est convaincue que la Corporation dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Les facteurs pris en compte par la direction sont présentés à la note 1.

#### *iii) Impôts*

Un jugement important est requis pour déterminer la provision pour impôts sur les bénéfices. Il existe de nombreuses transactions et calculs effectués dans le cours normal des affaires pour lesquels la détermination fiscale finale est incertaine. La Corporation comptabilise les passifs et les éventualités pour les problèmes de vérification fiscale anticipé sur la base de la compréhension actuelle de la législation fiscale de la Corporation. Pour les questions où il est probable qu'un ajustement sera effectué, la Corporation comptabilise sa meilleure estimation de l'impôt à payer, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts courants. La direction estime qu'elle a suffisamment fait de provision pour l'issue probable de ces affaires ; cependant, le résultat final peut aboutir à un résultat sensiblement différent du montant inclus dans les dettes fiscales.

En outre, la Corporation comptabilise des actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel une différence temporelle déductible pourra être imputée. Cela est réputé être le cas lorsqu'il existe suffisamment de différences temporelles imposables relatives à la même autorité fiscale et à la même entité imposable, qui devraient s'inverser au cours de la même année que l'inversion attendue de la différence temporelle déductible, ou au cours des années sur lesquelles une perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé peut être reportée en arrière ou en avant. Toutefois, l'utilisation des pertes fiscales dépend également de la capacité de l'entité à satisfaire certains critères au moment de la récupération des pertes.

#### *iv) Investissement sous forme d'actions de BWA*

Les opérations d'investissement sont comptabilisées à la date de la transaction. Le coût est déterminé sur la base du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, pour lesquels le coût est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les frais encourus lors de l'achat et de la vente de titres par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global. La différence entre l'appréciation (la dépréciation) non-réalisée au début et à la fin de la période est incluse dans les gain/perte non-réalisés sur les investissements dans l'état du résultat global. Lors de la vente d'un investissement, la différence entre la juste valeur et le coût de l'investissement est inclut dans le gain/perte réalisé sur les investissements dans l'état du résultat global.

Lorsqu'aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actuelle ou d'autres méthodes d'évaluation, qui sont influencées par les hypothèses concernant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimés et les taux d'actualisation, qui reflètent divers degrés de risque notamment le risque de liquidité, le risque de

---

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux. Le calcul des justes valeurs peut différer en raison du rôle que joue le jugement dans l'application des techniques d'évaluation et de l'estimation acceptable. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

#### 4. Jugements et estimations comptables déterminants

##### *v) Évaluation des niveaux de contrôle et d'influence*

La Corporation traite les investissements dans lesquels elle détient moins de 20 % des capitaux propres comme des investissements disponibles à la vente. Ces investissements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur valeur de marché. Lorsque la Corporation détient entre 20 et 50 % des capitaux propres d'une entité et qu'elle est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques opérationnelles et financières de l'entité, la Corporation traite l'entité comme une filiale.

##### **b) Estimations**

##### *i) Titres des projets miniers*

Bien que la Corporation ait pris des mesures pour vérifier les titres des projets miniers dans lesquels elle a un intérêt, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Corporation. Ces projet peuvent faire l'objet d'accords ou de transferts préalables, et le titre peut être affecté par des défauts non détectés.

##### *ii) Transactions en paiement fondées sur des actions*

La Corporation évalue le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés en référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils sont attribués. L'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions nécessite de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des termes et conditions de l'attribution. Cette estimation nécessite également de déterminer les données les plus appropriées pour le modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue de l'option, la volatilité et le rendement du dividende et de formuler des hypothèses à leur sujet.

##### *iii) Provisions et éventualités*

Le montant comptabilisé comme provision, y compris les risques ou obligations juridiques, contractuels, implicites et autres, est la meilleure estimation de la considération nécessaire pour régler le passif connexe, y compris les charges d'intérêts connexes, en tenant compte des risques et incertitudes entourant l'obligation. De plus, les éventualités ne seront résolues que lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se produiront ou ne se produiront pas.

Par conséquent, l'évaluation des éventualités implique intrinsèquement l'exercice d'un jugement important et des estimations de l'issue d'événements futurs. La Corporation évalue ses passifs et éventualités sur la base des meilleures données disponibles, des lois fiscales pertinentes et d'autres exigences appropriées.

##### *iv) Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation*

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, la Corporation doit évaluer, présenter et divulguer toute perte de valeur en résultant. Les indications de dépréciation, ainsi que l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs de prospection et d'évaluation, nécessitent un jugement important. La direction tient compte de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources financières et humaines disponibles, les budgets de prospection prévus, l'importance et les résultats des travaux de prospection effectués antérieurement, les tendances industrielles et économiques et le prix des minéraux.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 4. Jugements et estimations comptables déterminants

#### v) Évaluation des crédits d'impôt liés aux ressources et des crédits d'impôt miniers

Le crédit d'impôt lié aux ressources et le crédit d'impôt minier pour les périodes en cours et antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou pratiquement adoptés à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent quant à l'interprétation des réglementations fiscales pour lesquelles certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi qu'au montant et au moment de leur perception.

Le calcul des crédits de la Corporation implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être définitivement déterminé qu'après réception des avis d'imposition et des paiements de l'autorité fiscale compétente. L'écart entre les résultats réels suite à la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourrait nécessiter des ajustements au crédit d'impôt lié aux ressources et au crédit d'impôt minier, aux actifs de prospection et d'évaluation et à la charge d'impôts sur les bénéfices au cours de périodes futures.

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont tirés de la meilleure estimation de la Corporation et du jugement de la direction, tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente à l'issue de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et donc avoir un impact sur la situation financière de la Corporation et ses flux de trésorerie.

### 5. Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, en vertu d'un contrat de licence, H2SX a émis un total de 990 000 actions ordinaires à une valeur de 990 \$ pour la technologie et la Corporation a enregistré 990 \$ d'actifs incorporels (Note 8).

### 6. Actifs de prospection et d'évaluation

|                | Projet Julie | Projet Le Royal | Projet Manicouagan | Projet Villebon | Projet Notre-Dame | Projet 22F16 | Projets en Islande | Total      |
|----------------|--------------|-----------------|--------------------|-----------------|-------------------|--------------|--------------------|------------|
|                | \$           | \$              | \$                 | \$              | \$                | \$           | \$                 | \$         |
| 31 mars 2024   | 3 510 260    | 5 000           | 13 097 568         | 10 350          | 898 684           | 12 385       | 4 195 131          | 21 729 378 |
| Renouvellement | 11 703       | 396             | 22 816             | -               | 2 853             | -            | -                  | 37 768     |
| Prospection    | -            | -               | 1 509 953          | -               | 41 642            | -            | 22 812             | 1 574 407  |
|                | 11 703       | 396             | 1 532 769          | -               | 44 495            | -            | 22 812             | 1 612 175  |
| 31 mars 2025   | 3 521 963    | 5 396           | 14 630 337         | 10 350          | 943 179           | 12 385       | 4 217 943          | 23 341 553 |
| Prospection    | -            | -               | 293                | -               | 19 920            | -            | -                  | 20 213     |
| 30 juin 2025   | 3 521 963    | 5 396           | 14 630 630         | 10 350          | 963 099           | 12 385       | 4 217 943          | 23 361 766 |

Les actifs de prospection et d'évaluation sont décrits plus en détail ci-dessous.

#### Projet Julie

Le projet Julie est situé à 90 minutes de route de la ville portuaire de Baie-Comeau, sur la côte nord du Québec. Il comporte 280 titres miniers, pour une superficie de 15 508 hectares. Le projet est exploré pour le nickel, le cuivre, le cobalt, le palladium, le platine, l'argent et le magnésium.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

14 titres miniers ont expiré en avril 2025 car il ne comportait pas de crédit d'exploration.

### **6. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)**

#### **Projet Manicouagan**

Le projet Manicouagan est situé à environ 70 km au nord du cratère Manicouagan et à 350 km au nord-ouest de Baie-Comeau, au Québec. Il comprend 324 claims couvrant une superficie de 17 207 hectares. Le projet est prometteur pour les minéraux critiques et stratégiques, notamment le nickel, le cuivre, le cobalt, le platine, le palladium, le rhodium, le ruthénium, l'osmium et l'iridium.

Le 27 janvier 2020, la Corporation a conclu une entente pour acquérir 100 % du projet Manicouagan, composé de 77 titres miniers et situé sur la Côte-Nord du Québec. Ce projet était détenu en copropriété par Exploration J. F. Inc. et Frank Dumas (administrateur de la Corporation au moment de l'entente). Un NSR de 2% a été accordé aux vendeurs ainsi qu'une zone d'influence couvrant les 2 feuillets du SNRC où le projet initial est situé.

Le 13 août 2020, la Corporation a conclu une entente visant l'acquisition de deux titres miniers auprès de deux vendeurs indépendants, lesquels sont stratégiquement situés à l'intérieur des limites du projet Manicouagan.

L'entente prévoit la signature d'un accord NSR dans les 30 jours suivant l'acquisition. Le NSR couvrant ces claims sera fixé à 1,5 %, dont 1 % pourra être racheté pour 2 225 000 \$ en tout temps à la discrétion de la Corporation. L'accord NSR devra inclure une option en faveur de l'acheteur pour racheter 0,5% de cette redevance pour 750 000 \$ et les 0,5% de la redevance NSR restante pour 1 500 000 \$.

Le 17 novembre 2021, la Corporation a conclu une entente pour acquérir la redevance de production de l'un des deux détenteurs de redevances sur le projet Manicouagan. Le 22 novembre 2021, conformément à l'entente, la Corporation a émis 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur attribuée de 500 000 \$ à Exploration J. F. Inc.

En février 2025, 60 titres sur le projet n'ont pas été renouvelées, et en avril 2025 4 autres titres n'ont pas été renouvelés.

#### **Projet Notre-Dame**

Le projet Notre-Dame se situe près de la municipalité de Notre-Dame de Lorette sur le flanc nord du Lac St-Jean au Québec, sur les feuillets 32H01 et 32H02 du SNRC, il est prometteur pour le niobium, le césium, le lanthane, le néodyme, le praséodyme, le samarium et l'yttrium.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, 1 titre n'a pas été renouvelé car il ne comportait aucun crédit d'exploration.

#### **Autres Projets au Québec**

Le projet Villebon, situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, a été réduit à 2 titres suite à l'expiration de 82 titres entre décembre 2024 et avril 2025. Compte tenu des charges de dépréciation antérieures et de l'absence de travaux d'exploration, le projet est maintenant considéré comme entièrement déprécié.

Le projet Le Royal, composé de 5 titres miniers pour une superficie de 286 hectares, est situé dans le camp de lithium de LaCorne et détenu conjointement avec Lepidico Ltd. (90 % St-Georges / 10 % Lepidico). Il était auparavant déprécié, mais continue d'être maintenu comme une petite source de matériel lépidolite à des fins de recherche et développement.

La Corporation détient 5 titres figurant sur le feuillet SNRC 22F16.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

### **7. Technologie d'extraction de lithium**

Le 7 décembre 2017, la Corporation et Iconic Minerals Ltd (TSX-V : ICM) ("Iconic") ont conclu un accord définitif de licence technologique exclusive pour tous les sites qui seront exploités par Iconic et/ou ses sociétés affiliées dans l'État du Nevada. En échange d'une licence perpétuelle pour les technologies SX (la suite de technologies d'extraction de lithium exclusive de la Corporation), et ses améliorations futures, Iconic fournira les éléments suivants à la Corporation:

- Investir par voie de placement privé CAD 100 000 \$ dans les capitaux propres de la Corporation dans les 6 mois ou à la prochaine offre de placement privé (Iconic a exécuté l'option d'investir 100 000 \$ dans le capital social de la Corporation lors du placement privé clôturé le 14 janvier 2019) ;
- Émettre au total 5 millions d'actions ordinaires ("Actions") d'Iconic qui seront libérées par étapes, en fonction des objectifs de référence atteints. Les actions reçues par St-Georges à chaque étape seront entières pour une durée de 36 mois.
- Une redevance perpétuelle d'intérêt sur les revenus nets de 5 % sur tous les minéraux produits sur les sites sous licence des technologies SX.

Le 24 juillet 2019, la Corporation a terminé l'examen indépendant de l'étape 1 et le rapport a été remis à Iconic. Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires à la Corporation (Note 10) d'une juste valeur de 118 293 \$ à l'achèvement de l'étape 1.

Le 18 août 2023, la Corporation a reçu 816 515 actions de Nevada Lithium Resources Inc. (« Nevada Lithium ») à une juste valeur de 244 955 \$ à la suite de la conclusion d'un plan d'arrangement entre Nevada Lithium et Iconic et en tant qu'actionnaire d'Iconic (Note 10). La Corporation a enregistré un gain de 244 955 \$ sur les investissements dans l'état de la perte et du résultat global au 31 mars 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, les activités de recherche et développement du projet Bonnie Claire ont été initialement suspendues en raison de retards dans l'obtention des permis, empêchant la Corporation de recevoir de nouveaux matériaux. Les parties ont convenu de suspendre les recherches indéfiniment après la transaction entre Iconic et Nevada Lithium concernant le projet Bonnie Claire. Toutes les clauses de l'accord restent applicables après la suspension convenue d'un commun accord. Toutefois, les parties pourraient décider d'en résilier tout ou partie ultérieurement.

### **8. Filiales**

#### **Iceland Resources EHF**

Iceland Resources EHF est une filiale détenue à 100 % par la Corporation, spécialisée dans l'exploration minière en Islande, notamment les projets aurifères de Thormodsdalur (Thor) et d'Elbow Creek.

La filiale détient également une participation de 15 % dans Íslensk Vatnsorka EHF, développeur du projet hydroélectrique d'Hagavatnsvirkjun au sud de Langjökull.

Iceland Resources consolide les initiatives d'exploration et d'énergie de la Corporation en Islande, offrant une exposition à l'or, à la récupération des effluents géothermiques et aux opportunités d'énergies renouvelables. Le projet Elbow Creek est soumis à une redevance NSR de 2,5 % en faveur des propriétaires fonciers, dont 1,3 % peut être racheté pour 1,3 million de dollars américains dans les 90 jours suivant la finalisation de l'étude de faisabilité.

#### **Métallurgie St-Georges**

Le 27 février 2020, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Métallurgie St-Georges. Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Métallurgie St-Georges (SXM) avait précédemment concédé sous licence certaines technologies d'extraction du lithium et de recyclage des batteries à Altair International Corp., en échange d'actions et d'une contrepartie en espèces. Dans le

---

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

cadre de cet accord, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions Altair d'une valeur de 557 920 \$ et a eu droit à des paiements d'étape supplémentaires (note 11).

Le 21 février 2025, Altair, la Corporation et sa filiale SXM ont convenu de résilier le contrat de licence et de redevances daté du 11 février 2021.

### LiOH Corp.

Le 5 juin 2024, la Corporation a conclu un accord exclusif avec LiOH Corp. (« LiOH »), une société créée pour financer et commercialiser la technologie du lithium. La licence est exclusive pour une période initiale de cinq ans. LiOH paiera tous les décaissements nécessaires au financement et à l'exploitation des opérations initiales de nitrate de lithium et d'hydroxyde de lithium.

La licence exclusive est renouvelable pour une période supplémentaire de cinq ans dans certaines circonstances, notamment

- L'achèvement des opérations pilotes avec d'autres partenaires sous la supervision de SXM.
- Réalisation d'une étude indépendante avant le 31 mars 2027, et
- Démarrage des travaux d'ingénierie préliminaires pour l'usine industrielle de plus grande taille d'ici le 31 mars 2027.
- Exploiter l'usine de démonstration de plus grande taille ou être avancé dans la conception et le financement de l'usine industrielle, capable de produire 20 000 tonnes par an et avec le processus d'autorisation est en cours.

En cas de non-respect du calendrier ou de non-respect des étapes, la composante d'exclusivité de la licence serait supprimée. La Corporation recevra 8 % des actions en circulation de LiOH soit au moment de l'introduction en bourse sur un marché boursier de premier ordre, soit au début des opérations commerciales qui coïncident avec le début des paiements réguliers de redevances.

En février 2025, en partenariat avec LiOH Corp et Coalia, la Corporation a reçu l'approbation d'une contribution de 3 657 545 \$ du Programme de recherche, de développement et de démonstration sur les minéraux critiques de Ressources naturelles Canada.

### **Corporation EVSX**

Le 20 janvier 2021, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Corporation EVSX (« EVSX »). Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

### Usine de traitement des batteries

**Acquisition à Baie-Comeau :** En juin 2022, EVSX a acquis un bâtiment à Baie-Comeau pour accueillir la première phase de son développement. EVSX a clôturé l'acquisition avec 258 694 \$ en espèces et a commencé à générer des revenus en juillet 2022 à partir du loyer commercial de l'immeuble. Le projet de Baie-Comeau est actuellement en suspens. Au cours de l'exercice clos le 31 juin 2025, la Corporation a comptabilisé une dépréciation de 23 657 \$ sur le bâtiment (31 mars 2025- 21 693 \$).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, EVSX a enregistré des revenus de location nil \$ (2024- 12 004 \$) provenant de la location commerciale de l'immeuble. La Corporation a reçu un avis du locataire pour mettre fin à la location en novembre 2024.

**Usine de recyclage de batteries à Thorold :** En décembre 2022, EVSX a conclu un contrat de location pour l'emplacement de ses activités ontariennes de traitement des minéraux de batteries au sein du complexe Biovold sous l'égide du centre intermodal de Thorold et de l'Autorité portuaire de Hopa à Niagara, en Ontario (Note 21).

En mars 2024, EVSX a reçu l'autorisation de conformité environnementale pour son usine de traitement de batteries



---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

alcalines à Thorold. EVSX avait demandé au ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs, l'autorisation de créer un site de transfert et de traitement des déchets pour la réception, le transfert et le traitement de batteries alcalines usagées. Une garantie financière de 110 175 dollars a été versée.

Le 25 avril 2024, la Corporation a conclu un contrat de modification de bail pour un nouvel emplacement de 34 455 pieds carrés, en vigueur du 1er mai 2024 au 30 avril 2028 (note 21).

En mars 2025, EVSX a reçu une nouvelle approbation de conformité environnementale pour sa ligne de traitement de batteries.

### AraBat S.R.L.

En septembre 2022, EVSX a signé un protocole d'accord contraignant avec AraBat S.R.L., une société de technologie de recyclage de batteries en Italie.

Le 6 octobre 2023, EVSX et AraBat ont conclu un accord contraignant pour établir une coentreprise afin de construire une usine de traitement de batteries dans la région italienne de Puglia.

Au 30 juin 2025, l'entreprise commune reste inactive et n'a engagé aucune dépense ni effectué aucun paiement. Les parties restent en étroite communication et EVSX suit les avancées réalisées par AraBat en Italie.

### Call2Recycle Canada Inc.

En décembre 2022, la Corporation et Call2Recycle Canada Inc. ont conclu un protocole d'accord pour trier et traiter le volume de batteries avec EVSX au complexe Bioveld.

Le 17 juillet 2024, la Corporation a lancé les opérations pilote de la nouvelle usine de traitement de batteries d'EVSX à Thorold, en Ontario.

Le 22 juillet 2024, suivant la réception de deux cargaisons de batteries, l'usine a traité un petit volume de batteries alcalines et a produit son premier lot de blackmass test.

## **Corporation H2SX**

Le 14 janvier 2022, Corporation H2SX (« H2SX ») a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive.

### Accord de licence technologique

Le 25 avril 2022, H2SX a signé un accord final avec la société sud-coréenne Wintech Energy Corp. L'accord permet à H2SX d'accéder à la technologie d'hydrogène vert de Wintech. Par cet accord, Wintech devient actionnaire de H2SX.

H2SX acquiert une licence mondiale non exclusive ainsi qu'une licence exclusive pour les territoires de l'Islande, de l'État du Nevada aux États-Unis et des provinces du Québec et de l'Ontario au Canada. La licence exclusive couvre également les opérations entièrement basées sur les ressources naturelles au Canada. La propriété intellectuelle supplémentaire développée par les partenaires sera détenue en copropriété, à moitié par H2SX et à moitié par les concédants de licence.

Conformément à l'accord, H2SX a émis un total de 990 000 actions ordinaires représentant 9,9 % de ses actions ordinaires, en faveur de Wintech (4,95 %) et ZeeOne (4,95 %). Les parties ont reçu des bons de souscription privilégiés de 5 ans avec un taux de conversion représentant potentiellement 10% des actions en circulation de H2SX au prix de

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

0,0001 \$ par action. Les parties ont également reçu une série de bons de souscription d'étape de 5 ans pouvant être exercés au prix de 0,0001 \$ par action. Au 30 juin 2025, la Corporation détenait 90.10 % de H2SX.

### Altima Resources Ltd.

Le 14 février 2023, H2SX et Altima Resources Ltd. (« Altima ») ont conclu un accord de principe engageant pour aller de l'avant avec la production d'hydrogène bon marché et propre (ccH<sub>2</sub><sup>TM</sup>) au Canada. H2SX s'associera et travaillera sur une base exclusive avec Altima en Colombie-Britannique et en Alberta dans le domaine du gaz naturel et pour des projets et entreprises ayant une production traditionnelle de gaz naturel de 65 mpcj ou moins.

Au 30 juin 2025, aucune action n'a été émise. Les deux parties ont convenu de suspendre l'accord jusqu'à ce que chaque entité améliore sa situation financière ou qu'un événement externe positif et perturbateur survienne. Les parties restent déterminées à collaborer à l'avenir.

### **Kings of the North Corp. (KOTN)**

La Corporation détient des actions de BWA Group PLC suite à un règlement amiable relatif à la vente de Kings of the North Corp. à BWA en 2019. Suite à des litiges contractuels et à des demandes reconventionnelles, les parties ont conclu un accord à l'amiable en février 2024, aux termes duquel la Corporation a converti un montant de 731 124 £ de son billet convertible en 146 224 800 actions ordinaires de BWA, d'une juste valeur de 1 170 467 \$, basée sur le cours du marché à la date d'émission. Ces actions restent soumises à une restriction de vote sur certaines questions pendant une période de trois ans et représentent la participation résiduelle de la Corporation issue de la transaction KOTN. Le solde du billet convertible, soit 1 420 285 £, détenu par la Corporation a été restitué à BWA sans indemnisation supplémentaire afin d'être annulé. Certains détenteurs minoritaires de billets convertibles ont également restitué leurs billets à BWA pour annulation. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a enregistré un gain de 1 170 467 \$ sur le règlement avec BWA.

Au 30 juin 2025, la Corporation détenait 147 824 800 actions de BWA (31 mars 2025 – 147 824 800). La Corporation comptabilise les actions de BWA Group PLC à la juste valeur par le biais du résultat net.

| Au 30 juin 2025       | Participation<br>détenue | Juridiction |
|-----------------------|--------------------------|-------------|
| BWA Group PLC ("BWA") | 15,24 %                  | Royaume-Uni |

## **9. Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée et ses obligations**

### Borealis Derivatives DEX ehf

ZeU développait le un marché de dérivés avec sa plateforme de marché pour Borealis Derivatives DEX ehf ("Borealis"), qui est un marché décentralisé, distribué et digitalisé de dérivés.

L'opération a été interrompue en 2024, et les activités de Borealis ont été complètement arrêtées le 31 décembre 2024.

## **9. Frais de recherche et développement**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, la corporation a engagé des dépenses de 14 062 \$ (2024 – 6 453 \$) relative à la demande de brevet d'un procédé d'extraction de minerais.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, EVSX a engagé des dépenses nil \$ (2024 – 19 264 \$) liés à l'usine de traitement de batteries.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, SXM a engagé des dépenses nil \$ (2024 - 6 000 \$) lié au développement de procédés d'extraction minérale axés sur des approches plus écologiques et plus économiques.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le stade technologique et commercial n'ayant pas encore été atteint, toutes ces dépenses ont été passées en charges dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les dépenses futures liées à la technologie pourraient répondre aux exigences et être capitalisées à ce moment-là.

### 11. Titres négociables et investissement capitaux

Les titres négociables sont constitués d'actions de sociétés cotées en bourse. Les titres négociables sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. La Corporation détient les placements suivants aux 30 juin 2025 et 31 mars 2025.

|                                                                                          | 30 juin 2025      |                 | 31 mars 2025     |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|------------------|-----------------|
|                                                                                          | Nombres d'actions | Juste Valeur \$ | Nombre d'actions | Juste valeur \$ |
| Premier Air Charter Holdings Inc.<br><i>Ex-Altair International Corp.</i> <sup>(1)</sup> | 80 000            | 4 377           | 80 000           | 4 694           |
| BWA Group PLC <sup>(2)</sup>                                                             | 147 824 800       | 1 590 926       | 147 824 800      | 406 505         |
| ZeU Technologies Inc. <sup>(3)</sup>                                                     | 8 276 519         | -               | 8 276 519        | -               |
|                                                                                          |                   | 1 595 303       |                  | 411 199         |

- (1) En janvier 2021, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair International Corp. (USOTC : ATA0) à la signature de l'accord de principe engageant (Note 7).

Le 15 mars 2023, Altair International Corp. a réalisé une consolidation d'actions sur une base de vingt-cinq pour un. Suivant la consolidation, la Corporation détient 80 000 actions d'Altair International Corp.

Le 2 juin 2025, Altair International Corp. a changé de nom pour devenir Premier Air Charter Holdings Inc. ayant le symbole boursier PREM.

- (2) Au 31 décembre 2020, le dernier cours significatif des actions de BWA était de 0,002 £, et les actions étaient peu négociées. La direction a estimé à l'époque qu'il faudrait plusieurs années pour céder les actions BWA sur la base du volume de négociation actuel et a donc déprécié l'investissement à nil \$. Le 31 décembre 2020, la Corporation a enregistré une perte de valeur de 402 451 \$ liée aux 60 000 000 actions de BWA.

Le 25 juillet 2022, la Corporation a vendu 57 000 000 actions de BWA, représentant la majorité de sa participation dans BWA, à G&O Energy Investments Ltd. pour un montant de 57 000 \$, qui reste à recevoir. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Corporation a déprécié le montant recevable et enregistré une perte de 57 000 \$ suite à la radiation des comptes recevables.

En février 2024, la Corporation a converti un montant de 731 124 £ de ses billets en 146 224 800 actions ordinaires de BWA à la juste valeur de 1 170 467 \$ (note 7).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Corporation a vendu 1 400 000 actions de BWA pour 5 571 \$ (coût nil \$), et a enregistré un gain de 5 571 \$ sur la vente de l'investissement en actions précédemment déprécié.

- (3) Au 31 mars 2024, la Corporation n'ayant plus d'influence significative sur ZeU, l'investissement est comptabilisé à sa juste valeur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a vendu 3 246 000 actions de ZeU pour un produit de 16 650 \$ (coût de 217 376 \$), et a enregistré une perte de 200 726 \$ au moment de la vente.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, ZeU a cessé ses activités. Par conséquent, la Corporation a déprécié les 8 276 519 actions à une valeur nulle et a comptabilisé une perte de 41 383 \$ sur cet investissement.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 12. Compte créditeurs et charges à payer

|                             | 30 juin 2025 | 31 mars 2025 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
|                             | \$           | \$           |
| Compte créditeurs (Note 19) | 4 442 384    | 4 331 566    |
| Charges à payer (Note 19)   | 207 512      | 295 172      |
|                             | 4 649 896    | 4 626 738    |

### 13. Annulation de dettes

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, la Corporation a radié certaines dettes qui avaient dépassé leur période de recouvrement et qui ont été jugées invalides.

### 14. Débentures Convertibles

L'échéancier des débentures convertibles au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 est le suivant :

|                                        | Juste Valeur de la<br>débenture convertible | Total          |
|----------------------------------------|---------------------------------------------|----------------|
|                                        | \$                                          | \$             |
| Solde le 31 mars 2024                  | -                                           | -              |
| Émises                                 | 644 810                                     | 644 810        |
| Désactualisation (capitalisé d'avance) | 134 742                                     | 134 742        |
| Conversion en capitaux propres         | (93 750)                                    | (93 750)       |
| <b>Solde le 31 mars 2025</b>           | <b>685 602</b>                              | <b>685 602</b> |
| Court-terme                            | (685 602)                                   | (685 602)      |
| Long-terme                             | -                                           | -              |

L'échéancier des débentures convertibles au 30 juin 2025 et 31 mars 2025 est le suivant :

|                                | Juste Valeur de la<br>débenture convertible | Total          |
|--------------------------------|---------------------------------------------|----------------|
|                                | \$                                          | \$             |
| <b>Solde le 31 mars 2025</b>   | <b>685 602</b>                              | 685 602        |
| Conversion en capitaux propres | (121 337)                                   | (121 337)      |
| <b>Solde le 30 juin 2025</b>   | <b>564 465</b>                              | <b>564 465</b> |
| Court-terme                    | (564 465)                                   | (564 465)      |
| Long-terme                     | -                                           | -              |

#### *Débentures convertibles du 24 décembre 2024*

Le 24 décembre 2024, EVSX a émis 284 800 \$ de débentures convertibles pour financer l'installation de sa ligne de traitement des batteries et des dépenses générales.

Le coût d'acquisition de chaque débenture d'EVSX est de 800 \$ pour une valeur nominale de 1 000 \$, et comprend un intérêt annuel implicite de 25 %, dont la valeur nominale totale est capitalisée d'avance pour 356 000 \$. La débenture vient à échéance un an après son émission. Chaque débenture est convertible en actions ordinaires de la Corporation au prix de conversion de 0,0625 \$ par action.

Le 31 janvier 2025, 93 750 \$ débentures convertibles, incluant un intérêt annuel implicite, ont été converties en 1 500 000 actions ordinaires de la Corporation au prix de 0,0625 \$ par action.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

Le 16 mai 2025, 62 500 \$ de débentures convertibles émises en décembre 2024, incluant un intérêt annuel implicite, ont été convertis en 1 000 000 d'actions ordinaires de la Corporation au prix de 0,0625 \$ par action.

Au 30 juin 2025, le solde des débentures convertibles EVSX émises en décembre 2024 s'élevait à 199 750 \$ (31 mars 2025 : 262 250 \$).

### *Débentures convertibles du 29 décembre 2025*

Le 29 mars 2025, EVSX a émis 360 010 \$ de débentures convertibles. Chaque débenture a une échéance d'un an et porte une valeur nominale de 1 000 \$ avec un intérêt annuel implicite de 17,65 % capitalisé d'avance pour une valeur nominale totale de 423 552 \$. Chaque débenture est convertible en actions ordinaires de la Corporation au prix de conversion de 0,08 \$ par action. La Corporation a versé des honoraires d'intermédiation en espèces de 9 600 \$.

En avril 2025, 58 837 \$ de débentures convertibles émises en mars 2025, incluant un intérêt annuel implicite, ont été convertis en 735 312 actions ordinaires de la Corporation au prix de 0,08 \$ par action.

Au 30 juin 2025, le solde des débentures convertibles EVSX émises en mars 2025 s'élevait à 364 715 \$ (31 mars 2025 : 423 552 \$).

## **15. Capital social**

### **a) Actions ordinaires**

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

### **Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025**

Le 6 septembre 2024, la Corporation a clôturé la première tranche de son placement privé de 10 360 438 unités au prix de 0,06 \$ l'unité pour un produit total de 621 626 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation et d'un demi-bon de souscription d'unité. Chaque bon de souscription d'unité permet au détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,08 \$ jusqu'au 6 septembre 2026. Lors de l'exécution d'un bon de souscription d'une unité complète, le détenteur recevra une action ordinaire et un bon de souscription subséquent qui lui permettra d'acheter une action au prix d'exercice de 0,12 \$ pour une période de 24 mois à partir de la date d'exécution. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 4 032 \$ en espèces et a émis 84 000 bons de souscription d'intermédiaire à une juste valeur de 2 699 \$ à un prix d'exercice de 0,08 \$ par action jusqu'au 6 septembre 2026.

Le 2 décembre 2024, la Corporation a émis 1 850 000 actions ordinaires à une juste valeur de 83 250 \$ pour régler une dette de 110 000 \$ dans une filiale, ce qui a donné lieu à un gain de 16 380 \$ sur le règlement.

Le 31 janvier 2025, 93 750 \$ de débentures convertibles EVSX, incluant un intérêt annuel implicite, ont été converties en 1 500 000 actions ordinaires de la Corporation au prix de 0,0625 \$ par action.

Le 10 février 2025, la Corporation a émis 1 000 000 d'actions ordinaires d'une juste valeur de 70 000 \$ à une partie apparentée à titre de rémunération de réalisation pour une filiale.

Le 27 février 2025, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire de 16 666 667 actions accréditives au prix de 0,09 \$ l'action, pour un produit brut total de 1 500 000 \$. Chaque action accréditive correspond à une action ordinaire du capital de la Corporation, sur une base accréditive.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 15. Capital social (suite)

#### Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025

Le 7 avril 2025, la Corporation a émis 100 000 actions ordinaires pour 8 000 \$ pour l'exercice de bons de souscription et 200 000 actions ordinaires pour 15 000 \$ pour l'exercice d'options, dont 11 000 \$ restent à recevoir.

Le 7 avril 2025, la Corporation a émis 367 656 actions ordinaires pour la conversion de débentures EVSX d'un montant de 29 424 \$, incluant un intérêt annuel implicite et au prix de 0,08 \$ par action.

Le 14 avril 2025, la Corporation a émis 367 656 actions ordinaires pour la conversion de débentures EVSX d'un montant de 29 413 \$, incluant un intérêt annuel implicite et au prix de 0,08 \$ par action.

Le 16 mai 2025, la Corporation a émis 1 000 000 d'actions ordinaires pour la conversion de débentures EVSX d'un montant de 62 500 \$, incluant un intérêt annuel implicite et au prix de 0,0625 \$ par action.

Au 30 juin 2025, le solde des souscriptions à recevoir s'élevait à 11 000 \$ (31 mars 2025- nil\$).

#### b) Actions privilégiées

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. La Corporation n'a émis aucune actions privilégiées.

#### c) Réserve pour paiements fondés sur des actions

Le compte de réserve pour les paiements fondés sur des actions est utilisé pour enregistrer la juste valeur cumulée des options reconnues comme des paiements fondés sur des actions. La réserve est augmentée de la juste valeur de ces éléments lors de l'acquisition des droits et est réduite des montants correspondants lorsque les options sont exercées (Note 16).

Au 30 juin 2025, la Corporation a enregistré un surplus d'apport de 6 273 314 \$ (31 mars 2025 – 6 273 314 \$) lié aux options et de 5 533 545 \$ (31 mars 2025 – 5 533 545 \$) lié aux bons de souscription.

#### d) Bons de souscription

Le tableau ci-dessous résume le mouvement dans les bons de souscription entre le 31 mars 2024 et le 30 juin 2025 :

|                              | Nombre de bons de souscriptions | Moyenne pondérée du prix d'exercice |
|------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
|                              |                                 | \$                                  |
| <b>Solde le 31 mars 2024</b> | <b>57 476 361</b>               | <b>0,281</b>                        |
| Octroyé                      | 5 264 219                       | 0,08                                |
| Expiré                       | (9 806 623)                     | 0,054                               |
| <b>Solde le 31 mars 2025</b> | <b>52 933 957</b>               | <b>0,21</b>                         |
| Octroyé                      | 100 000                         | 0,12                                |
| Expiré                       | (100 000)                       | 0,08                                |
| <b>Solde le 30 juin 2025</b> | <b>52 933 957</b>               | <b>0,21</b>                         |

Le 21 juin 2024, 4 185 714 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 30 novembre 2024, 5 620 909 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

---

# **CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES**

## **Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires**

**Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités**

**(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)**

---

### **15. Capital social (suite)**

Le 7 avril 2025, 100 000 bons de souscription supplémentaires ont été émis lors de l'exercice des bons de souscription émis dans le cadre du placement privé, clôturé le 6 septembre 2024. Ces bons de souscription permettent à leur détenteur d'acquérir une action au prix d'exercice de 0,12 \$ pendant une période de 24 mois.

Au 30 juin 2025, la durée de vie moyenne restante des bons de souscription était de 0,49 an (31 mars 2025- 0,74 an).

### **16. Paiements fondés sur des actions**

#### **Régime d'options sur actions**

Le 1er septembre 2009, la Corporation a mis en place un plan de rémunération à base d'actions. En vertu de ce régime, le conseil d'administration de la Corporation peut, de temps à autre, à sa discrétion et conformément aux exigences du CSE, attribuer aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants techniques de la Corporation des options non-transférable d'achat d'actions ordinaires, à condition que le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission ne dépasse pas dix pour cent (10 %) des actions ordinaires émises et en circulation, exerçables pendant une période maximale de cinq (5) ans à compter de la date de l'octroi.

Le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tout administrateur ou dirigeant ne dépassera pas cinq pour cent (5 %) des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tous les consultants techniques ne dépassera pas deux pour cent (2 %) des actions ordinaires émises et en circulation. Les options peuvent être exercées au plus tard 90 jours après la cessation des fonctions du titulaire de l'option au sein de la Corporation, étant entendu que si la cessation des fonctions, du mandat d'administrateur ou du contrat de consultant technique est due à un décès, l'option peut être exercée dans un délai maximum d'un an après le décès, sous réserve de la date d'expiration de l'option en question.

Le prix de souscription des actions qui peuvent être émises dans le cadre du plan ne doit pas être inférieur au prix de clôture du dernier lot régulier vendu sur le CSE le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi. Le prix de l'option est payable en totalité au moment de l'exercice de l'option. Les périodes d'acquisition des droits relatifs aux options sont déterminées par le conseil d'administration au moment de chaque attribution d'options.

Le 28 novembre 2024, la Corporation a émis 3 600 000 options, acquises immédiatement, à un prix d'exercice de 0,075 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 134 860 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes: prix de l'action à la date d'attribution 0,045 \$; prix d'exercice 0,075 \$; durée de vie 5 ans; volatilité prévue 132 %; taux d'intérêt sans risque de 3,08 %; taux de rendement des dividendes prévu 0 %; et taux de déchéance 0 %. Une rémunération à base d'actions de 134 860 \$ a été encourue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour l'acquisition des options attribuées au cours de l'exercice.

Le 28 novembre 2024, la Corporation a émis 1 900 000 options, acquises immédiatement, à un prix d'exercice de 0,075 \$. La Corporation estime la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 38 891 \$ sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution 0,045 \$; prix d'exercice 0,075 \$; durée de vie 2 ans; volatilité prévue 108 %; taux d'intérêt sans risque 3,18 %; taux de rendement des dividendes prévu 0 %; et taux de déchéance 0 %. Une rémunération à base d'actions de 38 891 \$ a été encourue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour l'acquisition des options attribuées au cours de l'exercice.

Le 18 février 2025, la Corporation a émis 450 000 options, acquises immédiatement, à un prix d'exercice de 0,075 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 19 824 \$. Ces estimations se fondent sur les hypothèses suivantes : cours de l'action à la date d'attribution 0,075 \$; prix d'exercice 0,075 \$; durée de vie prévue 2 ans; volatilité prévue 113 %; taux d'intérêt sans risque 2,80 %; taux de rendement des dividendes prévu 0 %; et taux de déchéance 0 %. Une rémunération à base d'actions de 19 824 \$ a été encourue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, liée à l'acquisition des options attribuées au cours de l'exercice.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les options suivantes étaient en circulation au 31 mars 2025 :

| Date d'octroi   | Date d'expiration | Prix d'exercice | Solde au 31 mars 2024 | Émis      | Annulés/Exercés/Expirés | Solde au 31 déc. 2024 | Acquis     |
|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------------|-----------|-------------------------|-----------------------|------------|
| 8 décembre 2020 | 7 décembre 2025   | \$ 0,20         | 4 980 000             | -         | 100 000                 | 4 880 000             | 4 880 000  |
| 26 octobre 2021 | 26 octobre 2023   | \$ 0,60         | 5 500 000             | -         | -                       | 5 500 000             | 5 500 000  |
| 1 mars 2022     | 1 mars 2027       | \$ 0,45         | 250 000               | -         | -                       | 250 000               | 250 000    |
| 15 sept. 2023   | 15 sept. 2025     | \$ 0,15         | 2 150 000             | -         | -                       | 2 150 000             | 2 150 000  |
| 15 sept. 2023   | 15 sept. 2028     | \$ 0,15         | 5 750 000             | -         | -                       | 5 750 000             | 5 750 000  |
| 28 nov. 2024    | 28 nov. 2026      | \$ 0,075        | -                     | 1 900 000 | -                       | 1 900 000             | 1 900 000  |
| 28 nov. 2024    | 28 nov. 2029      | \$ 0,075        | -                     | 3 600 000 | -                       | 3 600 000             | 3 600 000  |
| 18 fév. 2025    | 18 fév. 2027      | \$ 0,075        | -                     | 450 000   | -                       | 450 000               | 450 000    |
|                 |                   |                 | 18 630 000            | 5 950 000 | 100 000                 | 24 480 000            | 24 480 000 |

Les options suivantes étaient en circulation au 30 juin 2025 :

| Date d'octroi     | Date d'expiration | Prix d'exercice | Solde au 31 mars 2025 | Émis | Annulés/Exercés/Expirés | Solde au 30 juin 2025 | Acquis     |
|-------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|------|-------------------------|-----------------------|------------|
| 8 décembre 2020   | 7 décembre 2025   | \$ 0,20         | 4 880 000             | -    | -                       | 4 880 000             | 4 880 000  |
| 26 octobre 2021   | 26 octobre 2026   | \$ 0,60         | 5 500 000             | -    | -                       | 5 500 000             | 5 500 000  |
| 1 mars 2022       | 1 mars 2027       | \$ 0,45         | 250 000               | -    | -                       | 250 000               | 250 000    |
| 15 septembre 2023 | 15 septembre 2025 | \$ 0,15         | 2 150 000             | -    | -                       | 2 150 000             | 2 150 000  |
| 15 septembre 2023 | 15 septembre 2028 | \$ 0,15         | 5 750 000             | -    | -                       | 5 750 000             | 5 750 000  |
| 28 novembre 2024  | 28 novembre 2026  | \$ 0,075        | 1 900 000             | -    | -                       | 1 900 000             | 1 900 000  |
| 28 novembre 2024  | 28 novembre 2029  | \$ 0,075        | 3 600 000             | -    | (200 000)               | 3 400 000             | 3 400 000  |
| 18 février 2025   | 18 février 2027   | \$ 0,075        | 450 000               | -    | -                       | 450 000               | 450 000    |
|                   |                   |                 | 24 480 000            | -    | (200 000)               | 24 280 000            | 24 280 000 |

Au 30 juin 2025, les options sur actions ont un prix d'exercice moyen pondéré de 0,25 \$ (31 mars 2025 - 0,25 \$) et une durée de vie restante moyenne pondérée de 1,94 an (31 mars 2025 - 2,21 ans).

### 17. Gestion des risques financiers et instruments financiers

#### Risques financiers

Les principaux objectifs de la gestion des risques financiers de la Corporation sont de s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes aux objectifs et à la tolérance au risque de la Corporation et de maintenir un équilibre risque/récompense approprié tout en protégeant le bilan de la Corporation des événements susceptibles de nuire considérablement à sa solidité financière. L'équilibre entre risque et récompense est atteint en alignant l'appétit pour le risque sur la stratégie commerciale, en diversifiant les risques, en évaluant le risque de manière appropriée, en atténuant les risques grâce à des contrôles préventifs et en transférant les risques à des tiers. L'exposition de la Corporation à une perte potentielle sur les instruments financiers est principalement due à divers risques de marché détaillé ci-dessous.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à lever des fonds pour faire face aux engagements de flux de trésorerie associés aux instruments financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de s'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour faire face à tous les engagements et obligations financiers à leur



# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

échéance. Afin de gérer ses besoins de trésorerie, la Corporation devra émettre des actions ordinaires supplémentaires, conclure des placements privés ou engager des dettes.

Au 30 juin 2025, la Corporation avait un passif courant de 5 681 834 \$ (31 mars 2025- 5 771 580 \$) échéant dans les 12 mois, ainsi qu'une trésorerie de 356 283 \$ (31 mars 2025- 899 552 \$) et des fonds détenus en fiducie de 92 479 \$ (31 mars 2025- 57 229 \$) pour faire face à ses obligations courantes. Le risque de liquidité est jugé élevé. Au 30 juin 2025, la Corporation avait des débentures convertibles de 199 750 \$ (31 mars 2025 - 262 250 \$) avec une date d'échéance du 24 décembre 2025 et des débentures convertibles de 364 715 \$ (31 mars 2025 - 423 552 \$) avec une date d'échéance du 29 mars 2026, et des passifs de location à long terme de 868 745 \$ (31 mars 2025 - 978 594 \$).

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers de la Corporation sur la base des paiements non actualisés :

| Exercice clos 31 mars 2025            | Sur demande | 6 mois  | 1 – 4 ans | > 4 ans | Total     |
|---------------------------------------|-------------|---------|-----------|---------|-----------|
| Comptes créditeurs et charges à payer | 4 626 738   | -       | -         | -       | 4 626 738 |
| Débentures convertibles               | 685 802     | -       | -         | -       | 685 802   |
| Obligations de bail                   | -           | 203 835 | 1 190 799 | -       | 1 394 634 |
| Passif accréditif                     | 43 000      | -       | -         | -       | 43 000    |

| Exercice clos 30 juin 2025            | Sur demande | 6 mois  | 1 – 4 ans | > 4 ans | Total     |
|---------------------------------------|-------------|---------|-----------|---------|-----------|
| Comptes créditeurs et charges à payer | 4 649 896   | -       | -         | -       | 4 649 896 |
| Débentures convertibles               | 564 465     | -       | -         | -       | 564 465   |
| Obligations de bail                   | -           | 205 849 | 1 087 369 | -       | 1 293 218 |
| Passif accréditif                     | 43 000      | -       | -         | -       | 43 000    |

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et cause une perte financière à une autre partie. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Corporation au risque de crédit consistent principalement en trésorerie et en billet recevable. La Corporation limite son exposition au risque de crédit en plaçant ses liquidités auprès d'une institution financière canadienne réputée. Ce montant représente au mieux l'exposition maximale de la Corporation à tout risque de crédit potentiel. Le risque est évalué comme faible.

### *Risques du marché*

Les risques du marché sont le risque de perte découlant de changements défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés boursiers, les taux de change et d'autres taux de marché pertinents ou variations de prix. Les risques du marché sont directement influencés par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes sont négociés. Vous trouverez ci-dessous une analyse des principales expositions au risque de marché de la Corporation et de la manière dont ces expositions sont actuellement gérées.

#### *(1) Risque de taux d'intérêts*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les débentures convertibles de la Corporation ont des taux d'intérêt fixes et, par conséquent, ne sont pas assujetties au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie en raison des variations du taux d'intérêt du marché. La Corporation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 17. Gestion des risques financiers et instruments financiers (suite)

#### (II) Risque de taux de change

Le risque de taux change est le risque que les justes valeurs des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent parce qu'ils sont libellés dans des devises qui diffèrent de la devise fonctionnelle. La Corporation ne couvre pas son exposition aux fluctuations des taux de change. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux de change significatif. La Corporation exerce des activités en Islande et le risque de taux change n'est pas considéré comme significatif compte tenu du niveau des actifs et des passifs.

Au 30 juin 2025, la Corporation avait un risque de taux de change lié aux comptes créditeurs en dollars américains de 295 804 \$ CA (31 mars 2025- 347 403 \$ CA), les prêts des parties apparentées aux États-Unis de 90 468 \$ CA (31 mars 2025- 94 654 \$ CA), les comptes créditeurs en livres sterling de 84 693 \$ CA (31 mars 2025- 83 562 \$ CA) et les comptes créditeurs en couronnes islandaises de 672 192 \$ CA (31 mars 2025- 649 255 \$ CA). Si le dollar canadien change de 10 % par rapport à toutes les devises étrangères, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence de la variation de la devise étrangère sur les instruments financiers libellés en devises de la Corporation entraînerait une réduction ou une augmentation de la perte nette après impôts d'environ 114 316 \$ (31 mars 2025 – 117 487 \$) pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

#### (III) Risque sur actions

Les actions et les placements dans des sociétés cotées sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est soumise à la volatilité des cours. Les titres négociables de la Corporation sont comptabilisés à leur valeur de marché et sont donc directement affectés par les fluctuations de cette valeur. L'analyse de sensibilité de la Corporation suggère qu'une variation de 10 % (31 mars 2025- 10 %) des cours entraînerait une variation des autres éléments de la perte globale d'environ 159 530 \$ (31 mars 2025- 41 120 \$) pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

#### Évaluation de la Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre des parties consentantes, sur la base des marchés actuels pour des instruments présentant le même risque, principal et échéance résiduelle. Les estimations de la juste valeur sont basées sur la valeur actualisée et d'autres techniques d'évaluation utilisant des taux qui reflètent ceux que la Corporation pourrait actuellement obtenir, sur le marché, pour des instruments financiers ayant des termes, conditions et échéances similaires.

La valeur comptable et la juste valeur de la trésorerie, des comptes débiteurs et créditeurs sont considérés comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur échéance à long terme.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (non ajustés)
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Le passif dérivé et l'investissement dans les débentures convertibles sont mesurés à l'aide de données de niveau 3. La juste valeur du passif dérivé a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

|                            |                        |                          |
|----------------------------|------------------------|--------------------------|
| Prix de l'action           | 0,11 \$ (ZeU)- 0,13 \$ | 0,005 \$ (ZeU) -0,025 \$ |
| Prix d'exercice            | 0,10 \$ -1 \$          | nil \$                   |
| Durée de vie               | 0,75 -9,79 années      | 0 année                  |
| Volatilité                 | 236 % - 289 %          | 0 %                      |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,86 %                 | 0 %                      |

---

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

|                                |     |     |
|--------------------------------|-----|-----|
| Taux de rendement du dividende | 0 % | 0 % |
| Taux de déchéance              | 0 % | 0 % |

### 18. Gestion des capitaux

Le capital est composé des capitaux propres de la Corporation et de toute dette qu'elle pourrait émettre. Au 30 juin 2025, les capitaux propres de la Corporation s'élevaient à 23 487 986 \$ (31 mars 2025 – 22 658 956 \$) et elle avait des passifs de location à long terme de 868 745 \$ (31 mars 2025 – 978 594 \$). Les objectifs de la Corporation en matière de gestion du capital sont de maintenir sa solidité financière et de protéger sa capacité à faire face à ses obligations en cours, à poursuivre son exploitation, à maintenir sa solvabilité et à maximiser les rendements pour les actionnaires à long terme.

La protection de la capacité de payer les passifs actuels et futurs comprend le maintien du capital au-dessus des niveaux réglementaires minimaux, les exigences actuelles en matière de notation de la solidité financière et les lignes directrices en matière de capital déterminées en interne et les niveaux de gestion des risques calculés. Pour atteindre ces objectifs, la direction surveille les besoins en capital de la Corporation par rapport au fonds de roulement net sans restriction et évalue au cas par cas les besoins en capital supplémentaires sur des opportunités d'affaires spécifiques.

Le capital d'expansion provient principalement du produit de l'émission d'actions ordinaires. Le produit net levé ne sera suffisant que pour une certaine quantité de travaux de prospection et de développement sur ses projets et aux fins du fonds de roulement. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour financer les objectifs de la Corporation.

Il n'y a eu aucun changement dans la politique de gestion du capital de la Corporation pour l'exercice clos le 30 juin 2025. La Corporation n'est actuellement exposée à aucune exigence externe en matière de capital.

### 19. Opérations entre parties apparentées

#### a) Transactions entre parties apparentées

Au cours de l'exercice, la Corporation a conclu des transactions avec des parties apparentées, y compris des sociétés ou des filiales contrôlées par son chef de la direction, son président, son chef de la direction financière, ses administrateurs, et sa secrétaire corporative.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, la Corporation a engagé des frais de gestion et d'administration, dont des primes de 93 417 \$ (2024 - 165 160 \$) et des frais de recherche nil \$ (2024 - 24 000 \$), qui ont été comptabilisés en charges de recherche et développement, ainsi que d'autres honoraires de consultation de 30 600 \$ (2024 – nil \$). Le conseil d'administration de la Corporation a convenu de rémunérer les administrateurs sous forme d'options d'achat d'actions annuelles plutôt que de paiements en espèces, à compter de juillet 2024.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, des frais de location nil \$ (2023 – 8 400\$) ont été payés pour le déménagement d'un administrateur à Thorold afin de superviser l'usine de traitement des batteries.

Les apparentées de la Corporation ont souscrit un total de 6 616 667 unités pour un produit de 397 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 6 septembre 2024.

Le 10 février 2025, 1 000 000 d'actions ordinaires de la Corporation ont été émises à une juste valeur de 70 000 \$ à une partie apparentée à titre de rémunération de réalisation dans une filiale.

#### b) Montant à payer aux apparentés

Au 30 juin 2025, les comptes créditeurs et charges payables comprennent 615 430 \$ (31 mars 2025 – 596 542 \$) à payer à des apparentés. Ces montants ne portent pas d'intérêt, ne sont pas garantis et n'ont pas de modalités de remboursement fixes.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 19. Opérations entre parties apparentées (suite)

Au 30 juin 2025, le solde de 90 468 \$ (31 mars 2025 – 94 654 \$) est dû à un administrateur et est inclus comme prêt d'une partie apparentée. Ce montant n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursement fixes.

#### c) Options

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, un total de 3 600 000 options a été attribué aux principaux dirigeants pour acheter des actions ordinaires de la Corporation à un prix d'exercice de 0,075 \$ par action au plus tard le 28 novembre 2029. La Corporation a enregistré une rémunération à base d'actions de 134 860 \$ pour les options accordées aux parties apparentées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

### 20. Information sectorielle

Toutes les activités de la Corporation sont menées au Canada et en Islande.

Les actifs, les passifs et les charges d'exploitation sont présentés comme information sectorielle géographique. Les principaux indicateurs sont les suivants :

| 31 mars 2025                 | Canada<br>\$ | Islande<br>\$ | Total<br>\$ |
|------------------------------|--------------|---------------|-------------|
| Actifs                       | 27 123 887   | 2 379 897     | 29 503 784  |
| Passifs                      | 6 196 540    | 648 288       | 6 844 828   |
| Dépenses en capitaux         | (2 031 546)  | (22 812)      | (2 054 358) |
| Charges d'exploitation       | (2 649 703)  | (174 765)     | (2 824 468) |
| Perte nette et perte globale | (3 668 692)  | (659 366)     | (4 328 058) |

  

| 30 juin 2025                 | Canada<br>\$ | Islande<br>\$ | Total<br>\$ |
|------------------------------|--------------|---------------|-------------|
| Actifs                       | 27 764 355   | 2 364 678     | 30 129 033  |
| Passifs                      | 5 967 716    | 673 331       | 6 641 047   |
| Dépenses en capitaux         | (86 324)     | -             | (86 234)    |
| Charges d'exploitation       | (423 817)    | (19 120)      | (442 937)   |
| Perte nette et perte globale | 889 473      | (193 780)     | 695 693     |

### 21. Actifs liés aux droits d'utilisation et passifs des contrats de location

#### Corporation EVSX - Contrat de location du 1<sup>er</sup> décembre 2022

La Corporation a conclu un contrat de location le 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour les activités de recyclage et de traitement des minéraux de batteries de sa filiale EVSX en Ontario. Le bail s'étend au 31 décembre 2027.

Le propriétaire a reconnu que le loyer payé par EVSX du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 mars 2024 était conforme au bail initial daté du 1<sup>er</sup> décembre 2022 à l'exception d'un crédit du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023. La Corporation a enregistré une perte de 35 221 \$ sur la modification du bail au 31 mars 2024.

Le 25 avril 2024, la Corporation a conclu un accord de modification du bail afin de modifier l'emplacement des locaux loués. Le bail modificatif est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2024. La Corporation a enregistré un gain de 102 141 \$ sur la modification du bail.

# CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

## Notes afférents aux états financiers consolidés intermédiaires

Pour les trois-mois clos le 30 juin 2025- non-audités

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs de contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

|                                            | Actifs liés aux droits<br>d'utilisation | Passifs des contrats de location |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|
|                                            | \$                                      | \$                               |
| <b>Au 31 mars 2024</b>                     | 1 224 624                               | 1 320 722                        |
| Moins : tranche à long terme               |                                         | 1 036 133                        |
| Tranche courante                           |                                         | 284 589                          |
| Dépréciation                               | (28 371)                                | -                                |
| Intérêts                                   | -                                       | 11 066                           |
| Paielements                                | -                                       | (33 334)                         |
| Modification sur le bail                   | (1 196 253)                             | (1 298 394)                      |
| <b>Au 30 avril 2024 et au 31 mars 2025</b> | -                                       | -                                |

### EVX - 25 avril 2024 contrat de bail modificatif

Le bail modificatif entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2024 pour un nouvel emplacement de 34 455 pieds carrés. La durée du bail modificatif a été prolongée de quatre mois pour une durée totale de cinq ans quatre mois et dix-sept jours jusqu'au 30 avril 2028.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail était de 3,94 %. Les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location comptabilisés ainsi que les mouvements de la période sont présentés ci-dessous :

|                                   | Actifs liés aux droits d'utilisation | Passifs des contrats de location |
|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
|                                   | \$                                   | \$                               |
| <b>Au 1<sup>er</sup> mai 2024</b> | 1 746 760                            | 1 746 760                        |
| Dépréciation                      | (400 299)                            | -                                |
| Intérêts                          | -                                    | 57 400                           |
| Paielements                       | -                                    | (409 526)                        |
| <b>Au 31 mars 2025</b>            | 1 346 461                            | 1 394 634                        |
| Moins : tranche à long terme      |                                      | 978 594                          |
| Tranche courante                  |                                      | 416 040                          |
| Dépréciation                      | (109 173)                            | -                                |
| Intérêts                          | -                                    | 13 405                           |
| Paielements                       | -                                    | (114 821)                        |
| <b>Au 30 juin 2025</b>            | 1 237 288                            | 1 293 218                        |
| Moins : tranche à long terme      |                                      | 868 745                          |
| Tranche courante                  |                                      | 424 473                          |

### 22. Événements ultérieurs

- Le 24 juillet 2025, la Corporation a octroyé 250 000 options supplémentaires à des dirigeants de sa filiale. Ces options sont immédiatement acquises et peuvent être exercées au prix de 0,075 \$ par action au plus tard le 24 juillet 2030.
- Le 17 août 2025, 100 000 options ont expiré sans avoir été exercées.